

2021_CT2_415

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Collecte et traitement des déchets - Approbation du programme de travaux pour la requalification de la voie d'accès et de l'entrée de l'Installation de Stockage des Déchets non Dangereux de l'Arbois

Le 30 septembre 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente Reine Jeanne à Ventabren, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 23 septembre 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – BUCHAUT Romain – CHARRIN Philippe – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FREGEAC Olivier – GARCIN Eric – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PENA Marc – PETEL Anne-Laurence – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – TAULAN Francis – VENTRON Amapola – VINCENT Jean-Louis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis – BURLE Christian donne pouvoir à GRUVEL Jean-Christophe – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CRISTIANI Georges – CESARI Martine donne pouvoir à GOURNES Jean-Pascal – DAGORNE Robert donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – FERNANDEZ Stéphanie donne pouvoir à TAULAN Francis – FILIPPI Claude donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GACHON Loïc donne pouvoir à AMAR Daniel – GERARD Jacky donne pouvoir à BARRET Guy – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – PELLENC Roger donne pouvoir à CONTÉ Marie-Ange – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à BUCHAUT Romain – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à VENTRON Amapola – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BIANCO Kayané – CORNO Jean-François – PAOLI Stéphane – RAMOND Bernard – SANNA Valérie – SLISSA Monique

Secrétaire de séance : LANGUILLE Vincent

Rapporteur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau Collecte et traitement des déchets

■ Séance du 30 Septembre 2021

06_3_13

■ Approbation du programme de travaux pour la requalification de la voie d'accès et de l'entrée de l'Installation de Stockage des Déchets non Dangereux de l'Arbois

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

L'arrêté Ministériel du 15 février 2016 exige une mise en conformité du traitement des eaux pluviales et autres eaux de voiries des Installations de Stockage de Déchets non Dangereux existantes. Le Territoire du Pays d'Aix en tant que gestionnaire du site de l'Arbois se retrouve donc dans l'obligation d'engager un programme de travaux ayant pour objectif de mettre en conformité le dispositif de gestion des eaux de voiries de l'entrée de l'unité.

Les travaux d'aménagement porteront sur la zone de l'entrée du site de l'Arbois, ainsi que sur les abords de la voie d'accès au casier. La superficie des emprises concernées est de 1,5 ha environ.

Le projet d'aménagement porte sur les points suivants :

- Limitation de l'impact sur la circulation de la remontée de file des camions arrêtés en attente en pleine voie au droit de l'entrée du site,
- Séparation des zones d'entrée/sortie des poids lourds déchets qui empruntent les ponts bascules et des autres véhicules accédant au site,
- Reprise des revêtement/voirie pour clarifier les cheminements piétons avec notamment un renforcement du balisage au droit des croisements avec les flux de véhicules,
- Aménagement de la voie d'accès aux casiers imposant une réduction de la vitesse des véhicules sans présenter une gêne pour l'exploitation du site,
- Aménagement d'une zone de stationnement plus sécurisée pour deux poids lourds en attente à l'intérieur du site, qui ne modifie pas les circulations de la zone lorsqu'elle est occupée,
- Reprise des aménagements de voiries avec la mise en place de bordures, la pose ponctuelle de caniveaux/cunette et la recharge ponctuelle de voirie en enrobé afin de supprimer les points bas et canaliser les eaux superficielles selon des fils d'eau continus,

Métropole Aix - Marseille - Provence

- Séparation des écoulements d'eaux superficielles provenant des différents secteurs du site afin de réduire les quantités (débits) des ruissellements reçus par chaque zone,
- Collecte des eaux des voiries d'entrée et mise en place d'un séparateur déboureur/déshuileur,
- Création d'un stationnement pour bus avec zone de circulation piétonne attenante pour circulation entre le stationnement et les locaux d'accueil du public,
- Création de 20 places de stationnement au minimum au droit du parking « visiteurs »,
- Création de 5 places de stationnement véhicules légers aux abords des locaux techniques,
- Matérialisation d'une aire de livraison à proximité des locaux techniques.

Les aménagements seront réalisés dans le respect de la réglementation en vigueur pour les ICPE applicable au site.

Les aménagements du site et les travaux devront être impérativement conçus et réalisés de manière à garantir le maintien de l'activité du site durant la totalité des travaux.

Les investissements nécessaires à l'aménagement de l'entrée de l'ISDND de l'Arbois ont été estimés à 400.000 € HT. Les grandes lignes du programme technique des travaux sont les suivantes :

- La démolition des équipements de l'ancienne entrée du site (pont bascule, citerne, édicule, ...) à réaménager,
- La démolition partielle des revêtements existants, bordures, caniveaux et maçonneries,
- La démolition et terrassement d'espaces verts existants,
- Des déblais et/ou remblais afin de constituer des assises de voiries nouvelles et les espaces verts à créer ainsi que le réglage des terrains et créations de fossés périphériques,
- La pose de bordures de chaussée,
- La création d'espaces verts,
- La reprise de revêtements de voirie,
- La création de voiries neuves,
- L'adaptation et/ou la modification du réseau pluvial, avec notamment la mise en place d'un décanteur déshuileur, afin de traiter les eaux du site en conformité avec la réglementation en vigueur pour les ICPE, en particulier pour les voiries,
- La mise en place de dispositif (réseau ou géométrie de voirie) éloignant les eaux pluviales des bâtiments techniques (ateliers notamment),
- La création de génie civil pour réseaux secs,
- La modification de la signalisation horizontale et verticale,
- La mise à la cote de regards, tampons et bouches à clé,
- L'équipement de la nouvelle entrée pour gestion par le poste de contrôle du site (portail, barrière, vidéo, interphone, ...).

Ces estimations reposent sur une étude de définition réalisée fin 2019. En amont des travaux, le Territoire du Pays d'Aix lancera une consultation afin de choisir un maître d'œuvre dont les missions seront les suivantes :

- Détailler la conception et le chiffrage du projet ;
- Proposer des aménagements conformes aux spécifications de l'ISDND de l'Arbois ;
- Déposer un Porté à Connaissance adressé à la Préfecture, détaillant l'ensemble de l'opération ;
- Préparer la consultation des entreprises pour les marchés de travaux si nécessaire ;
- Assurer le suivi des travaux et la réception des ouvrages.

La prestation de maîtrise d'œuvre, complétée de la mission SPS, a été estimée à 50.000 € HT.

Par conséquent, les estimations relatives à la réalisation des travaux de requalification des voies d'accès et de l'entrée s'élèvent à :

- 50.000 € HT pour les missions de maîtrise d'œuvre et de SPS ;
 - 400.000 € HT pour la réalisation des travaux d'aménagement ;
- Soit 450.000 € HT au total.

Métropole Aix-Marseille-Provence

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Début de la mission de maîtrise d'œuvre : Début 2022 ;
- Démarrage des travaux : septembre 2022 ;
- Fin des travaux : 1^{er} Semestre 2023.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES	TAUX	MONTANT HT
Financement externe		
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône	20 %	90 000 euros
Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur	10 %	45 000 euros
Autofinancement		
Métropole Aix-Marseille-Provence	70 %	315 000 euros
TOTAL	100 %	450 000 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FBPA 054-9156/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Environnement, déchets et cycle de l'eau du 22 septembre 2021.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'approuver programme de travaux de réfection des voies d'accès et de l'entrée de l'ISDnD de l'Arbois.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le programme de programme de travaux de réfection détaillé ci-dessus.

Le montant total prévisionnel du programme de travaux s'élève à 450.000 € HT.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210930-2021_CT2_415-DE
Date de télétransmission : 14/10/2021
Date de réception préfecture : 14/10/2021

Métropole Aix-Marseille-Provence

Article 2 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisé à solliciter des aides financières auprès du Département des Bouches-du-Rhône, de la Région Sud ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

Article 3 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix, ou son représentant, est autorisé à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le Budget Annexe Service Prévention Élimination des Déchets - Territoire du Pays d'Aix Autorisations de programme (AP) :
2017220002 – Fonction 7213 – Nature : 2031, 2128, 2138
2017220001 – Fonction 7213 – Nature : 2031, 2128, 2138

Les recettes d'investissement correspondantes seront constatées sur Budget Annexe du Service Public d'Élimination des Déchets Territoire du Pays d'Aix-- Fonction : 7212 - Nature : 1313.

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Collecte et traitement des déchets - Approbation du programme de travaux pour la requalification de la voie d'accès et de l'entrée de l'Installation de Stockage des Déchets non Dangereux de l'Arbois

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	52
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	52
Majorité absolue	27
Pour	52
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 13 OCT. 2021